

J. Larocque, alors administrateur, crut devoir infliger, pour faire un exemple et porter les factieux à rentrer en eux-mêmes. Nous allons citer la lettre qu'il écrivait à ce sujet; l'on y verra que Sa Grandeur juge les deux partis sur le même pied, donnant à entendre que, d'un côté, les prétentions de quelques uns étaient outrées et que, de l'autre côté, on ne cherchait pas à s'entendre.

A M. L. Turcot, P^{re}

Curé de Sainte-Philomène.

Montréal, 4 septembre 1855.

“ Deux députations de partis opposés sont venus m'exposer, chacune à sa manière, cette nouvelle cause de trouble (mort du marguillier en charge, et élection nulle de son remplaçant). Il me sera facile de discerner de quel côté est l'esprit de Dieu par la déférence et l'amour de la paix, avec lesquels on se conformera à la ligne de conduite que je trace ici.”

“ Il m'est pénible de vous dire que je ne puis permettre, dans l'état actuel des esprits, que le *Triduum* en l'honneur de l'*Immaculée Conception* ait lieu à Sainte-Philomène. Un changement dans les dispositions présentes pourra seul me faire changer d'avis. Je comprends que c'est plus qu'une flétrissure pour la paroisse, c'est une source de malédiction et c'est ce qui m'afflige.”.....

Les choses allèrent ainsi jusqu'en novembre 1856. Mgr. Ig. Bourget, de retour d'un voyage en Europe, voyant le pénible état de cette paroisse, crut qu'un changement pourrait y apporter remède.

M. Turcot fut nommé à la cure de Saint-Hermas, dans le comté des Deux-Montagnes, et M. Pierre Poulin, qui en était curé depuis neuf ans, vint prendre la desserte de Sainte-Philomène.